

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Aux termes des séances des 14 et 19 septembre 2022, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité Médecine d'urgence (Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	ABIDI	Hamza
2	BALDE	Daouda
3	BOUSSETTA	Belgacem
4	CAMARA	Bafode
5	CISSE	Atoumane
6	DE MEDEIROS	Berlinda
7	HARERIMANA	Athanase
8	HOUNDEFANDAN	Tamègnon Martial
9	IBOBONDJI BOLAMBA	Papy
10	KALLO	Ousmane Fanta
11	KAMA	Assane Saliou
12	KOUASSI	N'Diafié Yao Georges Landry
13	NYA TCHATCHOUA	Rodrigue
14	SANGUISSO	Souleymane
15	SECK	Alexandre
16	TRAORE	Ousmane Moussa

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 20 septembre 2022

Docteur Jérôme VIGUIER
Directeur général de l'ARS Martinique
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Siège
Centre d'Affaires « AGORA »
CS 80656
97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)
Site Internet : www.ars.martinique.sante.fr/


 Le Directeur Général de l'ARS
 Le Directeur Général Adjoint
Fabien LALEU